



KPMG SA
Immeuble Confluences
178 avenue Saint Vincent de Paul
40100 Dax

PREVENTION SANTE TRAVAIL LANDES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

PREVENTION SANTE TRAVAIL LANDES

140 Avenue Camille Claudel - BP 325 - 40282 Saint Pierre du Mont

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Immeuble Confluences
178 avenue Saint Vincent de Paul
40100 Dax

PREVENTION SANTE TRAVAIL LANDES

140 Avenue Camille Claudel - BP 325 - 40282 Saint Pierre du Mont

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de PREVENTION SANTE TRAVAIL LANDES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de PREVENTION SANTE TRAVAIL LANDES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Dax, le 19 septembre 2024

KPMG SA

Valérie Crabos

Associée

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires	230 044.21	204 368.56	25 675.65	44 066.24
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	266 817.30		266 817.30	266 817.30
	Constructions	4 048 865.93	2 674 693.48	1 374 172.45	1 324 370.40
	Installations techniques, matériel et outillage	528 869.05	464 580.29	64 288.76	81 972.32
	Autres immobilisations corporelles	1 165 895.03	904 560.11	261 334.92	186 066.54
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)					
Participations mises en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	9 924.19		9 924.19	9 924.19	
Prêts	6 000.00		6 000.00		
Autres immobilisations financières	47 486.62		47 486.62	41 486.62	
Total II	6 303 902.33	4 248 202.44	2 055 699.89	1 954 703.61	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés	379 862.54	20 241.59	359 620.95	254 983.44
	Autres créances	95 801.67		95 801.67	221 175.63
Capital souscrit - appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	690.88	574.04	116.84	612 427.95	
Disponibilités	2 915 890.19		2 915 890.19	1 912 062.27	
Charges constatées d'avance (3)	53 708.36		53 708.36	77 840.83	
Total III	3 445 953.64	20 815.63	3 425 138.01	3 078 490.12	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	9 749 855.97	4 269 018.07	5 480 837.90	5 033 193.73	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

53 486.62

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles	1 527 762.84	1 527 762.84
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	428 269.17	131 605.62
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	582 678.72	296 663.55
Subventions d'investissement Provisions réglementées			
Total I	2 538 710.73	1 956 032.01	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total III		
DETTES (1)	Dettes financières		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	482 145.60	610 413.84
	Concours bancaires courants		
	Emprunts et dettes financières diverses	3 000.00	3 000.00
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	162 426.95	156 288.75
	Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	240 543.78	163 528.49	
Dettes fiscales et sociales	1 608 439.43	1 336 257.26	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	445 571.41	789 582.38	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)		18 091.00
	Total IV	2 942 127.17	3 077 161.72
	Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		5 480 837.90	5 033 193.73
	(1) Dont à moins d'un an	2 590 504.14	2 595 516.86

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	8 214 371.09		8 214 371.09	6 682 491.01		1 531 880.08	22.92
Chiffre d'affaires NET	8 214 371.09		8 214 371.09	6 682 491.01		1 531 880.08	22.92
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			10 536.67	5 722.63		4 814.04	84.12
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			252 043.24	159 392.22		92 651.02	58.13
Autres produits			2 040.07	31.09		2 008.98	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			8 478 991.07	6 847 636.95		1 631 354.12	23.82
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			9 095.45	11 153.71		2 058.26	18.45
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			1 217 381.62	999 501.00		217 880.62	21.80
Impôts, taxes et versements assimilés			175 630.48	171 532.16		4 098.32	2.39
Salaires et traitements			4 070 531.34	3 714 795.78		355 735.56	9.58
Charges sociales			1 753 695.22	1 547 667.67		206 027.55	13.31
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			254 492.59	225 183.80		29 308.79	13.02
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			20 241.59	2 733.14		17 508.45	640.60
Dotations aux provisions							
Autres charges			136 111.27	81 438.95		54 672.32	67.13
Total des Charges d'exploitation (II)			7 637 179.56	6 754 006.21		883 173.35	13.08
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			841 811.51	93 630.74		748 180.77	799.08
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			2 582.00	2 123.88		458.12	21.57
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

57 289.00
56 421.00

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	58 869.86		7 030.22		51 839.64	737.38
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	33 745.45		3 879.96		29 865.49	769.74
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	48 571.14		8 081.73		40 489.41	501.00
Total V	141 186.45		18 991.91		122 194.54	643.40
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	574.04		33 745.45		33 171.41	98.30
Intérêts et charges assimilées (4)	10 082.04		11 926.56		1 844.52	15.47
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	13 251.19		9 184.30		4 066.89	44.28
Total VI	23 907.27		54 856.31		30 949.04	56.42
2. Résultat financier (V-VI)	117 279.18		35 864.40		153 143.58	427.01
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	961 672.69		59 890.22		901 782.47	NS
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	37 842.42		57 972.37		20 129.95	34.72
Produits exceptionnels sur opérations en capital	7 616.66		183 333.32		175 716.66	95.85
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			73 988.60		73 988.60	100.00
Total VII	45 459.08		315 294.29		269 835.21	85.58
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	9 495.78		56 423.35		46 927.57	83.17
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			10 133.61		10 133.61	100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	9 495.78		66 556.96		57 061.18	85.73
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	35 963.30		248 737.33		212 774.03	85.54
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	171 340.27				171 340.27	
Impôts sur les bénéfices (X)	243 617.00		11 964.00		231 653.00	NS
Total des produits (I+III+V+VII)	8 668 218.60		7 184 047.03		1 484 171.57	20.66
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	8 085 539.88		6 887 383.48		1 198 156.40	17.40
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	582 678.72		296 663.55		286 015.17	96.41

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

L'association a pour objet l'organisation, le fonctionnement et la gestion d'un Service de Santé au Travail en vue de l'application de la Santé au Travail au personnel des établissements relevant de son domaine géographique et professionnel.

Ce service doit être agréé dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il a été signé un accord particulier.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- Taux d'actualisation : 3.17%
- Taux de croissance des salaires : 3 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de mortalité : Table insee TF-TH 14/16

Le montant du passif social au 31/12/2023 est de 546 365 € Il ne fait pas l'objet d'une provision en comptabilité, il est externalisé dans un fonds de placement Natixis dont la valeur au 31/12/2023 s'élève à 309 248 €

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	230 044		
TOTAL	230 044		
Terrains	266 817		
Constructions sur sol propre	3 483 549		
Installations générales agencements aménagements des constructions	402 301		163 016
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	518 970		9 899
Installations générales agencements aménagements divers	3 010		
Matériel de transport	564 994		130 233
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	485 124		40 341
TOTAL	5 724 765		343 489
Autres titres immobilisés	9 924		
Prêts, autres immobilisations financières	41 487		12 000
TOTAL	51 411		12 000
TOTAL GENERAL	6 006 220		355 489

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			230 044	230 044
TOTAL				
Terrains			266 817	266 817
Constructions sur sol propre			3 483 549	3 483 549
Installations générales agencements aménagements constr.			565 317	565 317
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			528 869	528 869
Installations générales agencements aménagements divers			3 010	3 010
Matériel de transport		57 806	637 420	637 420
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			525 465	525 465
TOTAL		57 806	6 010 447	6 010 447
Autres titres immobilisés			9 924	9 924
Prêts, autres immobilisations financières			53 487	53 487
TOTAL			63 411	63 411
TOTAL GENERAL		57 806	6 303 902	6 303 902

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	185 978	18 391	0	204 369
TOTAL				
Constructions sur sol propre	2 251 116	89 587	0	2 340 704
Installations générales agencements aménagements constr.	310 363	23 627	0	333 990
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	436 998	27 583	0	464 580
Installations générales agencements aménagements divers	2 363	602		2 965
Matériel de transport	470 608	58 934	57 806	471 736
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	394 090	35 769		429 859
TOTAL	3 865 538	236 102	57 807	4 043 834
TOTAL GENERAL	4 051 516	254 493	57 807	4 248 202

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	18 391				
TOTAL					
Constructions sur sol propre	89 587				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	23 627				
Instal.techniques matériel outillage indus.	27 583				
Instal.générales agenc.aménag.divers	602				
Matériel de transport	58 934				
Matériel de bureau informatique mobilier	35 769				
TOTAL	236 102				
TOTAL GENERAL	254 493				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Réserves	1 527 763				1 527 763
Report à nouveau	131 606	296 664		0	428 269
Excédent ou déficit de l'exercice	296 664				582 679
Situation nette	1 956 032		879 342	296 664	2 538 711
TOTAL I	1 956 032	296 664		0	2 538 711

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	71 651	20 242	71 651		20 242
Autres provisions pour dépréciation	33 745	574	33 745		574
TOTAL	105 397	20 816	105 397		20 816
TOTAL GENERAL	105 397	20 816	105 397		20 816
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		20 242	71 651		
financières		574	33 745		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	6 000	6 000	
Autres immobilisations financières	47 487	47 487	
Clients douteux ou litigieux	26 989	26 989	
Autres créances clients	352 874	352 874	
Personnel et comptes rattachés	200	200	
Taxe sur la valeur ajoutée	50 805	50 805	
Groupe et associés	20 440	20 440	
Débiteurs divers	24 357	24 357	
Charges constatées d'avance	53 708	53 708	
TOTAL	582 859	582 859	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	6 000		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	501	501		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	481 645	130 022	321 499	30 124
Emprunts et dettes financières divers	3 000	3 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	240 544	240 544		
Personnel et comptes rattachés	764 136	764 136		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	522 617	522 617		
Impôts sur les bénéfices	235 296	235 296		
Taxe sur la valeur ajoutée	19 310	19 310		
Autres impôts taxes et assimilés	67 080	67 080		
Autres dettes	445 571	445 571		
TOTAL	2 779 700	2 428 077	321 499	30 124
Emprunts remboursés en cours d'exercice	128 184			

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	9 305
Autres créances	20 087
Disponibilités	12 482
Total	41 873

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	501
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 800
Dettes fiscales et sociales	1 014 522
Autres dettes	9 953
Total	1 043 776

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	53 708
Total	53 708

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
Subvention d'exploitation	10 537
Total	10 537

Effectif moyen

Année 2023	Effectif global du service	Equivalent temps plein
Hommes	23	17.73
Femmes	79	62.42
TOTAL	102	80.15

Année 2022	Effectif global du service	Equivalent temps plein
Hommes	20	17.75
Femmes	68	59.2
TOTAL	88	76.95

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 5 000 euros.